

Saint-Jérôme, le 14 décembre 2021

Changements importants dans les interventions scolaires en lien avec les cas de COVID-19 dans les écoles primaires de la région des Laurentides

À tous les parents,

Nous constatons depuis quelques semaines une augmentation importante des cas de COVID-19 dans la plupart des régions du Québec, incluant les Laurentides. Nous estimons que le virus est présent et se transmet de façon importante dans notre région. Cette transmission s'observe majoritairement dans nos écoles primaires.

La plupart des écoles de la région sont aux prises avec des cas et des éclosions de COVID-19. Nous savons aussi que beaucoup de personnes ne se font pas dépister malgré la présence de symptômes ou encore lorsqu'elles sont en contact avec un cas de COVID-19. Même si elles présentent peu ou pas de symptômes, ces personnes peuvent transmettre l'infection. **Vous devez donc tenir pour acquis que votre enfant peut être en contact avec un cas de COVID-19 à son école sans le savoir.**

Devant ce constat, nous aimerions vous faire part de changements importants que la Direction de santé publique des Laurentides apportera dès aujourd'hui au niveau des interventions scolaires :

- Vous ne serez plus informés lorsqu'un premier cas sera détecté dans le groupe de votre enfant puisqu'aucune recommandation d'isolement n'est émise suite au premier cas (sauf en maternelle).
- Si un deuxième cas est identifié dans le groupe de votre enfant (classe, service de garde ou parascolaire), nous communiquerons avec vous, car un isolement préventif est alors recommandé pour tous les enfants du groupe.

Malgré ces changements, vous continuerez néanmoins d'être informés lorsqu'un premier cas sera déclaré dans l'école de votre enfant.

Nous souhaitons également vous rappeler l'importance de suivre en tout temps les mesures préventives suivantes :

1. Surveillance des symptômes, isolement et dépistage :

Il demeure primordial de surveiller vos symptômes et ceux des membres de votre famille. **Qu'elle soit vaccinée ou non, une personne qui présente des symptômes doit demeurer en isolement** à la maison et consulter l'[Outil d'autoévaluation en ligne des symptômes de la COVID-19](#) ou appeler le **1 877 644-4545** pour savoir si elle doit se faire dépister et poursuivre son isolement.

Si vous avez reçu des **autotests (BTNX) à la maison, vous pouvez les utiliser en présence de symptômes**. Pour plus d'information sur ces tests, vous pouvez consulter l'adresse suivante : [Tests rapides de dépistage de la COVID-19 en milieu scolaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). Si un autotest a été réalisé et que le résultat est positif, l'isolement préventif doit être poursuivi et un test de confirmation doit être fait dans un centre de dépistage.

2. Port du masque, limitation des contacts sociaux et distanciation physique :

Ces mesures doivent être maintenues, même lorsqu'on est vacciné.

3. Vaccination :

Nous encourageons fortement les personnes non vaccinées âgées de 5 ans et plus à prendre un rendez-vous dès que possible dans un centre de vaccination : [Accueil | Portail Clic Santé \(clicsante.ca\)](#).

Selon l'évolution de la situation, il est probable que d'autres modifications soient apportées dans les activités de recherche des cas et des contacts de COVID-19 au cours des prochaines semaines. Nous vous en tiendrons informés.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous pouvez compter sur la nôtre pour le bien-être de vos enfants.

L'équipe COVID-19 de la Direction de santé publique des Laurentides